



CONFIDENTIEL

2019-02-14

Conseil canadien des normes
55, rue Metcalfe, bureau 600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
Canada

Objet : **Demande de propositions (DP) n° 2019-12**
Systeme de gestion de l'apprentissage du Conseil canadien des normes

Le présent document a pour but d'inviter les soumissionnaires à soumettre leur proposition au Conseil canadien des normes (CCN) pour un système de gestion de l'apprentissage du Conseil canadien des normes.

Suivant l'Énoncé des travaux ci-joint (annexe B), le CCN attribuera au soumissionnaire retenu un contrat qui précisera la rémunération et les conditions régissant le projet susmentionné.

Les propositions doivent parvenir au CCN avant **16 h, (HNE) le mercredi 13 mars 2019**. Il incombe aux soumissionnaires de déposer leur proposition avant la date et l'heure de clôture. Les propositions reçues après 16 h ne seront pas acceptées.

LES PROPOSITIONS DOIVENT ÊTRE ENVOYÉES ÉLECTRONIQUEMENT À

contracts@scc.ca avant l'heure et la date de clôture de la demande de soumissions (y compris la proposition financière).

1. PIÈCE JOINTE N° 1 – Proposition technique

NOTE : Aucune information financière ne doit figurer dans la PIÈCE JOINTE N° 1.

2. PIÈCE JOINTE N° 2 – Proposition financière

Les propositions qui ne contiennent pas les documents requis ou qui ne respectent pas le format prescrit pour l'information financière (annexe D de la DP no 2019-12 du CCN) sont susceptibles d'être considérées comme étant incomplètes et d'être rejetées d'office.

Le CCN n'est pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des propositions reçues.

Les questions concernant le sens ou l'intention du processus, ou encore les demandes de correction de toute ambiguïté, incohérence ou erreur apparente dans le document doivent être envoyées par écrit à contracts@scc.ca et parvenir à cette adresse de courriel avant 12 h (midi), (HNE), le **lundi 25 février 2019**. Toutes les réponses seront envoyées par courriel à l'ensemble des soumissionnaires.

Demande de propositions n° 2019-12

Liste des documents

ANNEXE A : DEMANDE DE PROPOSITIONS – FORMULAIRE D’ACCEPTATION3

ANNEXE B : ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....7

ANNEXE C : EXIGENCES ESSENTIELLES.....10

1.0 Exigences essentielles.....10

1.1 Exemples de réponses aux exigences essentielles10

1.2 Exigences essentielles générales.....11

1.3 Exigences essentielles de l’infrastructure13

1.4 Exigences essentielles concernant le système de gestion de l’apprentissage14

1.5 Exigences techniques essentielles.....20

2.0 Glossaire21

ANNEXE D : CRITÈRES D’ÉVALUATION TECHNIQUE.....22

ANNEXE A : DEMANDE DE PROPOSITIONS – FORMULAIRE D'ACCEPTATION

Proposition soumise par

(nom de l'entreprise)

(adresse complète)

N° de TPS/TVH _____ N° d'identification de l'entreprise _____

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur : _____

Personne-ressource : _____

Adresse courriel de la personne-ressource : _____

1. Le soussigné (ci-après le « soumissionnaire ») propose par les présentes au Conseil canadien des normes (CCN) de fournir l'expertise, la supervision, le matériel, l'équipement et tous les autres à-côtés nécessaires pour effectuer, à l'entière satisfaction du CCN ou de son représentant autorisé, les travaux décrits dans l'Énoncé des travaux ci-joint (annexe B).
2. Le soumissionnaire propose par les présentes d'exécuter et de mener à bonne fin les travaux conformément aux conditions (à l'endroit et de la manière prescrite) énoncées dans les documents suivants :
 - (i) l'annexe A ci-jointe et intitulée « Demande de propositions – Formulaire d'acceptation »;
 - (ii) l'annexe B ci-jointe, intitulée « Énoncé des travaux »;
 - (iii) l'annexe C ci-jointe, intitulée « Critères d'évaluation technique »;
 - (iv) l'annexe D ci-jointe, intitulée « Formulaire de proposition financière ».

3. Période visée pour la prestation des services

- (i) La date d'attribution du contrat est celle à laquelle le contrat est signé par le soumissionnaire et le CCN.
- (ii) La date de commencement des travaux est celle à laquelle le soumissionnaire et le CCN conviennent de commencer les travaux.
- (iii) **Durée initiale de 2 ans, avec possibilité de prolongation pour une nouvelle période de 2 ans.**

4. Proposition financière

Le soumissionnaire doit fournir un barème de frais proposé pour fournir les services proposés, y compris les frais administratifs.

Les propositions financières doivent être alignées au nombre minimal d'utilisateurs requis dans les exigences fonctionnelles.

5. Modifications facultatives

Si le CCN demande au soumissionnaire retenu d'apporter toute modification facultative ou des changements additionnels au processus, la rémunération de ces travaux supplémentaires sera basée sur les taux journaliers indiqués (voir l'annexe D de la DP n° 2019-12 du CCN).

L'autorisation de procéder à tout travail supplémentaire sera donnée par modification du contrat, conformément à la proposition établie.

6. Années optionnelles

Le CCN peut, à sa discrétion, prolonger la durée du marché par une modification officielle du contrat.

7. Taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et taxe de vente harmonisée (TVH)

Les tarifs et les taux indiqués dans la proposition du soumissionnaire ne doivent PAS inclure de taxe.

8. Calendrier des paiements

Après avoir accepté l'offre du soumissionnaire, le CCN se réserve le droit de négocier un calendrier des paiements acceptable avant d'attribuer ou de modifier tout contrat.

9. Loi appropriée

Tout contrat attribué par le CCN par suite de la présente DP n° 2019-12 du CCN est régi et interprété selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, au Canada.

10. Période de validité de la soumission

Le soumissionnaire convient que sa proposition demeurera ferme pendant une période de 90 jours civils après **la date et l'heure de clôture**.

Signatures

Le soumissionnaire soumet la présente offre conformément aux exigences énoncées dans les documents constituant la DP.

SIGNÉ ce _____ jour de _____ 2019

Par _____
NOM DE L'ENTREPRISE

Par _____
(Signataire autorisé et titre)

Par _____
(Signataire autorisé et titre)

ANNEXE B : ÉNONCÉ DES TRAVAUX

TITRE	Système de gestion de l'apprentissage du Conseil canadien des normes
DATE DE SOUMISSION AU CCN	2019-02-14
DATE DE RÉPONSE AU SOUMISSIONNAIRE	2019-03-13
OBJET	<p>Le Conseil canadien des normes (CCN) a besoin d'un système de gestion de l'apprentissage en ligne qui lui permettra d'héberger et de partager du contenu d'apprentissage, et de faire le suivi des données se rapportant à ce contenu.</p> <p>Le CCN doit offrir des programmes de formation à son personnel, aux membres de ses comités techniques et au personnel d'évaluation qui travaillent dans ses locaux ou à distance. Dans ce contexte, un système de gestion de l'apprentissage est nécessaire pour gérer l'accès au contenu d'apprentissage au moyen de comptes personnels, offrir des formations selon le profil des comptes et faire le suivi des données se rapportant aux interactions des apprenants avec le contenu. Un tel système permettra au CCN de soutenir le perfectionnement professionnel de son personnel (employés, bénévoles et contractuels) et de consigner efficacement les données s'y rapportant.</p> <p>Le système de gestion de l'apprentissage doit permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la gestion des comptes des apprenants selon des critères précis; • l'hébergement de contenu d'apprentissage en ligne (synchrone et asynchrone) et la gestion des inscriptions aux séances de formation en présentiel; • la gestion des accès au contenu d'apprentissage selon les caractéristiques des comptes des apprenants; • la vente de produits d'apprentissage au public; • le suivi de différentes données essentielles se rapportant aux programmes de formation et au progrès des apprenants, notamment leur participation et leurs résultats aux cours. <p>Bref, le système de gestion de l'apprentissage doit permettre au CCN d'offrir des formations pertinentes aux bons groupes d'apprenants et au moment opportun, et de consigner les données de ce processus.</p>
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	Le CCN est une société d'État fédérale investie du mandat de promouvoir une normalisation efficace et efficiente, qui coordonne et facilite les activités du réseau des intervenants canadiens dans ce domaine et offre un ensemble de programmes et de services relatifs à

	<p>la normalisation. Organisme d'accréditation du Canada, le CCN fournit des services d'accréditation par l'entremise d'un vaste réseau d'experts techniques.</p> <p>Dans le cadre de ses programmes de normalisation, le CCN offre une variété d'occasions d'apprentissage à ses bénévoles, à ses contractuels et à ses employés. Ces intervenants travaillent dans les locaux du CCN ou à distance, dans les deux langues officielles.</p> <p>Pour offrir en continu des occasions de perfectionnement professionnel et respecter les exigences réglementaires, le CCN doit fournir à ses apprenants un accès aux modules d'apprentissage qui concernent leur secteur et leurs responsabilités; il doit également pouvoir faire le suivi de leurs progrès dans les modules qui leur sont assignés.</p>
PORTÉE	<p>Le fournisseur retenu procurera au CCN un système de gestion de l'apprentissage en ligne qui respecte les exigences fonctionnelles, techniques et de sécurité énoncées. Ce système doit permettre au CCN de gérer les programmes d'apprentissage destinés au personnel interne et externe, aux bénévoles et au public.</p> <p>En outre, il doit être basé sur l'infonuagique, ses serveurs doivent être situés en sol canadien et ce système sera consulté par plus de 4000 utilisateurs.</p> <p>Le fournisseur donnera une formation adéquate aux principaux utilisateurs du CCN qui seront responsables de la gestion des apprenants et de la formation (quatre à huit employés), et offrira du soutien technique au CCN.</p> <p>Le déploiement du système choisi devra se terminer en mai 2019 au plus tard.</p> <p>La période initiale de l'entente est de deux ans, avec possibilité de prolongation pour une nouvelle période de 2 ans.</p>
SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES	<p>Consulter la liste complète des exigences techniques et fonctionnelles essentielles dans l'énoncé des besoins ci-joint.</p>
CONTRAINTES	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet doit être lancé avant la fin du mois d'avril 2019. • Tous les livrables doivent être complétés avant la fin du mois de mai 2019. • Les dépenses réelles seront facturées en fonction des coûts approuvés.
RÉUNIONS	<p>Une rencontre de planification en personne sera organisée pour lancer le projet.</p> <p>Des réunions supplémentaires avec le personnel du CCN seront tenues régulièrement durant la phase de déploiement, afin d'assurer</p>

	<p>la bonne configuration du système (image de marque, gestion des droits, etc.).</p> <p>Le fournisseur devra nommer une personne-ressource sur laquelle les parties s'entendront pour la phase déploiement.</p> <p>Du soutien doit être offert en continu, comme l'indique l'énoncé des besoins.</p>
LIVRABLES	<p>Selon les activités décrites dans la section « Portée » ci-dessus, le fournisseur devra produire les livrables suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un système de gestion de l'apprentissage hébergé conforme aux exigences fonctionnelles et techniques essentielles : <ul style="list-style-type: none"> ○ déploiement avec l'image de marque et la configuration prescrite, au premier trimestre de l'exercice 2019-2020; ○ formation pour les utilisateurs principaux du CCN; ○ soutien technique en continu pour le système.

ANNEXE C : EXIGENCES ESSENTIELLES

1.0 Exigences essentielles

Pour qu'une soumission technique soit jugée complète, elle doit respecter toutes les exigences essentielles, preuves à l'appui. En cas d'exigences essentielles manquantes ou non respectées, la soumission sera jugée non conforme et ne sera pas considérée. Le tableau suivant présente des exemples de réponses aux exigences essentielles. Ces exemples servent de guide seulement; il incombe au fournisseur de présenter des preuves claires et suffisantes.

1.1 Exemples de réponses aux exigences essentielles

N° de l'exigence	Description de l'exigence	Conformité		Référence
		Oui	Non	
				<p>Le soumissionnaire doit indiquer l'emplacement exact de ses preuves dans cette colonne. N.B. : Les preuves peuvent inclure des exemples joints à la soumission.</p> <p>En l'absence de preuves, le soumissionnaire <u>doit</u> expliquer comment il satisfait à l'exigence, soit dans la colonne « Référence », soit dans sa soumission.</p>
Exemple 1	<p>Le logiciel du système de gestion de l'apprentissage doit s'accompagner de services de soutien et de maintenance; le soutien doit être offert du lundi au vendredi, soit cinq jours par semaine, et huit heures par jour, de 9 h à 17 h, heure avancée de l'Est (HAE), par Internet, par un service de soutien Web (accès illimité à une base de connaissances de soutien technique), par courriel et par téléphone.</p> <p>En cas de demande de soutien par courriel ou par téléphone, le service doit être offert en anglais, en français, ou dans les deux langues.</p> <p>En cas de demande de soutien par Internet ou par le service Web, le service</p>	Oui		<p>Un service de soutien pour le logiciel du système de gestion de l'apprentissage est disponible à toute heure du jour, tous les jours de l'année, par Internet, par un service de soutien Web, par courriel et par téléphone.</p> <p>Notre adresse courriel de soutien en direct est : abc@exemple.com</p> <p>Notre ligne de soutien en direct est : x xxx xxx-xxxx</p> <p>Voir l'exemple d'article de la base de connaissances en annexe / dans le document justificatif joint à la soumission.</p>

	doit être offert en anglais, en français, ou dans les deux langues.			
Exemple 2	<p>Le logiciel du système de gestion de l'apprentissage doit être basé sur l'infonuagique et être compatible avec les navigateurs Web suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Internet Explorer 11 ou version plus récente (avec les derniers correctifs et mises à jour). 	Oui		<p>Le logiciel du système de gestion de l'apprentissage proposé est basé sur l'infonuagique et est compatible avec les navigateurs Web suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Internet Explorer 11 ou version plus récente (avec les derniers correctifs et mises à jour). <p>Voir l'annexe / le document justificatif joint à la soumission.</p>

1.2 Exigences essentielles générales

La présente sous-section énumère les exigences générales applicables au logiciel du système de gestion de l'apprentissage.

N° de l'exigence	Description de l'exigence	Conformité		Référence
		Oui	Non	
				<p>Le soumissionnaire doit indiquer l'emplacement exact de ses preuves dans cette colonne. N.B. : Les preuves peuvent inclure des exemples joints à la soumission.</p> <p>En l'absence de preuves, le soumissionnaire <u>doit</u> expliquer comment il satisfait à l'exigence, soit dans la colonne « Référence », soit dans sa soumission.</p>
E 1.	<p>Le logiciel du système de gestion de l'apprentissage doit s'accompagner de services de soutien et de maintenance; le soutien doit être offert du lundi au vendredi, soit cinq jours par semaine, et huit heures par jour, de 9 h à 17 h, heure avancée de l'Est (HAE), par Internet, par un service de soutien Web (accès illimité à une base de connaissances de soutien technique), par courriel et par téléphone.</p> <p>En cas de demande de soutien par courriel ou par téléphone, le service doit être offert en anglais, en français, ou dans les deux langues.</p>			

N° de l'exigence	Description de l'exigence	Conformité		Référence
		Oui	Non	
				<p>Le soumissionnaire doit indiquer l'emplacement exact de ses preuves dans cette colonne.</p> <p>N.B. : Les preuves peuvent inclure des exemples joints à la soumission.</p> <p>En l'absence de preuves, le soumissionnaire <u>doit</u> expliquer comment il satisfait à l'exigence, soit dans la colonne « Référence », soit dans sa soumission.</p>
	En cas de demande de soutien par Internet ou par le service Web, le service doit être offert en anglais, en français, ou dans les deux langues.			
E 2.	Lorsqu'une demande de soutien technique est soumise, une réponse doit être reçue dans un délai de huit (8) heures. La réponse peut prendre la forme d'un accusé de réception envoyé par courriel suivi d'un soutien fourni par téléphone.			N.B. : La preuve pour l'exigence E 2. peut décrire comment le fournisseur répondra aux demandes de soutien.
E 3.	S'il en reçoit la demande, le fournisseur doit présenter un modèle VPAT (Voluntary Product Accessibility Templates) pour le logiciel du système de gestion de l'apprentissage.			N.B. : Une déclaration de conformité suffit pour l'exigence E 4. Aucune preuve n'est requise.
E 4.	Une copie électronique de la documentation technique du logiciel du système de gestion de l'apprentissage doit être disponible à des fins d'administration et de soutien, dans un format permettant la recherche : format de document portable (PDF), document Microsoft Word ou document en langage de balisage hypertexte (HTML).			
E 5.	Le logiciel du système de gestion de l'apprentissage doit s'intégrer à l'interface de programmation d'applications (API) RESTful standard.			

1.3 Exigences essentielles de l'infrastructure

La présente sous-section énumère les exigences applicables à l'infrastructure du logiciel du système de gestion de l'apprentissage.

N° de l'exigence	Description de l'exigence	Conformité		Référence
		Oui	Non	
				<p>Le soumissionnaire doit indiquer l'emplacement exact de ses preuves dans cette colonne. N.B. : Les preuves peuvent inclure des exemples joints à la soumission.</p> <p>En l'absence de preuves, le soumissionnaire <u>doit</u> expliquer comment il satisfait à l'exigence, soit dans la colonne « Référence », soit ou dans sa soumission.</p>
E 6.	Le logiciel du système de gestion de l'apprentissage et ses bases de données doivent être basés dans l'environnement d'infrastructure infonuagique du fournisseur, lequel doit être situé en sol canadien ou dans les installations du CCN.			
E 7.	<p>Le logiciel du système de gestion de l'apprentissage doit être compatible avec les navigateurs Web suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Internet Explorer 11 ou version plus récente (avec les derniers correctifs et mises à jour); • Chrome 71 ou version plus récente (avec les derniers correctifs et mises à jour); • Safari 12 ou version plus récente (avec les derniers correctifs et mises à jour); • Navigateurs Web mobiles. 			
E 8.	L'accès au logiciel du système de gestion de l'apprentissage doit être, pour les utilisateurs internes du CCN, authentifié par Microsoft Active Directory et le protocole LDAP.			
E 9.	L'accès au logiciel du système de gestion de l'apprentissage doit être, pour les			

	utilisateurs externes, authentifié par le service d'authentification du fournisseur.			
E 10.	Le logiciel du système de gestion de l'apprentissage doit permettre de restreindre les droits de gestion des utilisateurs selon le compte d'utilisateur.			

1.4 Exigences essentielles concernant le système de gestion de l'apprentissage

La présente sous-section énumère les exigences opérationnelles applicables au logiciel du système de gestion de l'apprentissage.

N° de l'exigence	Description de l'exigence	Conformité		Référence
		Oui	Non	
				<p>Le soumissionnaire doit indiquer l'emplacement exact de ses preuves dans cette colonne.</p> <p>N.B. : Les preuves peuvent inclure des exemples joints à la soumission.</p> <p>En l'absence de preuves, le soumissionnaire <u>doit</u> expliquer comment il satisfait à l'exigence, soit dans la colonne « Référence », soit dans sa soumission.</p>
E 11.	Le logiciel du système de gestion de l'apprentissage doit comporter un tableau de bord affichant la progression des cours, les tâches et les messages.			
E 12.	Le logiciel du système de gestion de l'apprentissage doit comporter un calendrier affichant les échéances des cours.			
E 13.	<p>Le logiciel du système de gestion de l'apprentissage doit permettre le stockage de fichiers, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les cours conformes à la norme SCORM (Articulate ou Captivate); • les vidéos; • les documents (.pdf, .doc, .xls, etc.); • les liens vers des ressources externes (YouTube, pages Web, etc.) 			
E 14.	Le logiciel du système de gestion de l'apprentissage doit comporter une fonction d'alertes pour avertir les utilisateurs des nouveaux travaux,			

N° de l'exigence	Description de l'exigence	Conformité		Référence
		Oui	Non	
				<p>Le soumissionnaire doit indiquer l'emplacement exact de ses preuves dans cette colonne. N.B. : Les preuves peuvent inclure des exemples joints à la soumission.</p> <p>En l'absence de preuves, le soumissionnaire <u>doit</u> expliquer comment il satisfait à l'exigence, soit dans la colonne « Référence », soit dans sa soumission.</p>
	échéances, messages sur le forum et messages d'autres utilisateurs.			
E 15.	Le logiciel du système de gestion de l'apprentissage doit permettre aux formateurs et aux apprenants de faire le suivi de l'avancement et de l'achèvement de chaque cours.			
E 16.	Le logiciel du système de gestion de l'apprentissage doit comporter une fonction permettant d'appliquer l'image de marque conformément aux lignes directrices sur l'identité visuelle du CCN.			
E 17.	Le logiciel du système de gestion de l'apprentissage doit comporter une fonction d'inscription de masse au système et aux cours.			
E 18.	Le logiciel du système de gestion de l'apprentissage doit comporter une fonction pour l'assignation manuelle ou automatique des cours à des utilisateurs ou à des groupes.			
E 19.	Le logiciel du système de gestion de l'apprentissage doit comporter une fonction pour l'assignation de séries de cours ou de parcours d'apprentissage à des utilisateurs ou à des groupes.			
E 20.	<p>Le logiciel du système de gestion de l'apprentissage doit comporter une fonction permettant de basculer entre les interfaces anglaise et française :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur la page d'ouverture de session; • sur toutes les pages après l'ouverture de session; • sur les pages de cours en version anglaise et française (hormis le contenu généré par les 			

N° de l'exigence	Description de l'exigence	Conformité		Référence
		Oui	Non	
				<p>Le soumissionnaire doit indiquer l'emplacement exact de ses preuves dans cette colonne. N.B. : Les preuves peuvent inclure des exemples joints à la soumission.</p> <p>En l'absence de preuves, le soumissionnaire <u>doit</u> expliquer comment il satisfait à l'exigence, soit dans la colonne « Référence », soit dans sa soumission.</p>
	utilisateurs, comme les ensembles de fichiers Articulate).			
E 21.	Le logiciel du système de gestion de l'apprentissage doit comporter une fonction pour le réglage de la langue (anglais ou français).			
E 22.	Le logiciel du système de gestion de l'apprentissage doit prendre en charge les formats ouverts avec SCORM 1.2 ou 2004.			
E 23.	Le logiciel du système de gestion de l'apprentissage doit comporter une fonction de production de rapports sur les activités des apprenants et leur participation aux cours.			
E 24.	<p>Le logiciel du système de gestion de l'apprentissage doit comporter une fonction pour le regroupement des cours et des formations, qui permet de créer et gérer des séries de cours ou des parcours d'apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • établissement des cours obligatoires et facultatifs; • assignation des parcours d'apprentissage aux apprenants ou aux groupes; • suivi des progrès globaux dans les parcours d'apprentissage. 			
E 25.	<p>Le logiciel du système de gestion de l'apprentissage doit comporter des fonctions de collaboration, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des forums de discussion. 			
E 26.	Le logiciel du système de gestion de l'apprentissage doit prendre en charge les fichiers audio et vidéo accompagnant les cours.			

N° de l'exigence	Description de l'exigence	Conformité		Référence
		Oui	Non	
				<p>Le soumissionnaire doit indiquer l'emplacement exact de ses preuves dans cette colonne. N.B. : Les preuves peuvent inclure des exemples joints à la soumission.</p> <p>En l'absence de preuves, le soumissionnaire <u>doit</u> expliquer comment il satisfait à l'exigence, soit dans la colonne « Référence », soit dans sa soumission.</p>
E 27.	<p>Le logiciel du système de gestion de l'apprentissage doit comporter une fonction de gestion des notes qui permet notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'affecter un correcteur aux travaux; • de transmettre les notes aux apprenants. 			
E 28.	<p>Le logiciel du système de gestion de l'apprentissage doit comporter une fonction permettant de créer des attestations de formation pouvant être récupérées en tout temps par les apprenants.</p>			
E 29.	<p>Le logiciel du système de gestion de l'apprentissage doit comporter une fonction permettant de régler les paramètres de cours suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Titre • Description • Programme ou parcours d'apprentissage • Critères de réussite (note, pourcentage du contenu consulté, nombre de modules facultatifs consultés, autoattestation – lecture et signature) • Langue du cours • Échéance • Fréquence (p. ex. à faire une fois par an) • Disponibilité (p. ex. catégories d'utilisateurs, auto-inscription) • Prérequis • Expiration 			

N° de l'exigence	Description de l'exigence	Conformité		Référence
		Oui	Non	
				<p>Le soumissionnaire doit indiquer l'emplacement exact de ses preuves dans cette colonne. N.B. : Les preuves peuvent inclure des exemples joints à la soumission.</p> <p>En l'absence de preuves, le soumissionnaire <u>doit</u> expliquer comment il satisfait à l'exigence, soit dans la colonne « Référence », soit dans sa soumission.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Administrateur du cours (personne responsable de la gestion du cours) <p>Ou</p> <p>Il doit comporter une fonction permettant d'ajouter des paramètres aux cours et de les modifier.</p>			
E 30.	<p>Le logiciel du système de gestion de l'apprentissage doit comporter une fonction de gestion automatique des cours dans un catalogue (selon différents critères) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité <ul style="list-style-type: none"> ○ Groupes d'utilisateurs ○ Périodes de temps • Inscription <ul style="list-style-type: none"> ○ Limites ○ Ouverte ou fermée ○ Auto-inscription ou sur invitation • Assignation des cours • Listes d'attente • Présence et achèvement • Expiration 			
E 31.	<p>Le logiciel du système de gestion de l'apprentissage doit comporter une fonction pour la gestion des propriétés suivantes dans les profils d'utilisateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nom • Rôle dans le système (administrateur, enseignant, apprenant) • Courriel 			

N° de l'exigence	Description de l'exigence	Conformité		Référence
		Oui	Non	
				<p>Le soumissionnaire doit indiquer l'emplacement exact de ses preuves dans cette colonne. N.B. : Les preuves peuvent inclure des exemples joints à la soumission.</p> <p>En l'absence de preuves, le soumissionnaire <u>doit</u> expliquer comment il satisfait à l'exigence, soit dans la colonne « Référence », soit dans sa soumission.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Direction (Finances, Ressources humaines, Communications, etc.) • Fonction (Gestionnaire, Évaluateur, Expert, etc.) • Gestionnaire / autorité hiérarchique • Programme de travail (Laboratoires, Certification, etc.) • Préférence linguistique (anglais ou français) <p>Ou</p> <p>Il doit comporter une fonction permettant d'ajouter des paramètres aux profils ou de les modifier.</p>			
E 32.	Le logiciel du système de gestion de l'apprentissage doit permettre au CCN de vendre des cours en ligne au public, et au public de les acheter et de créer un compte à cette fin.			
E 33.	Le logiciel du système de gestion de l'apprentissage doit permettre l'intégration d'un tiers fournisseur de services de paiement basé au Canada pour la vente des cours.			
E 34.	<p>Le logiciel du système de gestion de l'apprentissage doit comporter une fonction de suivi des données se rapportant aux cours en présentiel et en ligne, aux webinaires et aux autres activités connexes, quel que soit le type de formation, notamment pour les données suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Date et heure d'achèvement • Note (s'il y a lieu) • Données SCORM (s'il y a lieu) 			

N° de l'exigence	Description de l'exigence	Conformité		Référence
		Oui	Non	
				<p>Le soumissionnaire doit indiquer l'emplacement exact de ses preuves dans cette colonne. N.B. : Les preuves peuvent inclure des exemples joints à la soumission.</p> <p>En l'absence de preuves, le soumissionnaire <u>doit</u> expliquer comment il satisfait à l'exigence, soit dans la colonne « Référence », soit dans sa soumission.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Temps consacré au cours • Présence • Revenus • Évaluations (formulaires d'évaluation : rétroaction sur les cours) • Participants et formateurs 			

1.5 Exigences techniques essentielles

La présente sous-section détaille les exigences techniques applicables au logiciel du système de gestion de l'apprentissage.

N° de l'exigence	Description de l'exigence	Conformité		Référence
		Oui	Non	
				<p>Le soumissionnaire doit indiquer l'emplacement exact de ses preuves dans cette colonne. N.B. : Les preuves peuvent inclure des exemples joints à la soumission.</p> <p>En l'absence de preuves, le soumissionnaire <u>doit</u> expliquer comment il satisfait à l'exigence, soit dans la colonne « Référence », soit dans sa soumission.</p>
E 35.	Le logiciel du système de gestion de l'apprentissage doit permettre le chiffrement des sessions de transmission selon le protocole de sécurité de la couche transport (TLS) 1.2.			
E 36.	Le logiciel du système de gestion de l'apprentissage doit permettre la gestion (création, modification et suppression) des utilisateurs, des accès à diverses fonctions du système et des groupes d'utilisateurs.			

N° de l'exigence	Description de l'exigence	Conformité		Référence
		Oui	Non	
				<p>Le soumissionnaire doit indiquer l'emplacement exact de ses preuves dans cette colonne.</p> <p>N.B. : Les preuves peuvent inclure des exemples joints à la soumission.</p> <p>En l'absence de preuves, le soumissionnaire <u>doit</u> expliquer comment il satisfait à l'exigence, soit dans la colonne « Référence », soit dans sa soumission.</p>
E 37.	Le logiciel du système de gestion de l'apprentissage doit comporter une fonction permettant de créer des groupes d'utilisateurs manuellement ou selon certains critères.			
E 38.	Le logiciel du système de gestion de l'apprentissage doit être protégé par des données d'authentification robustes (nom d'utilisateur et mot de passe).			
E 39.	Le logiciel du système de gestion de l'apprentissage doit comporter une fonction de fermeture automatique de la session après une certaine période d'inactivité ou à la fermeture du navigateur Web.			
E 40.	Les données du logiciel du système de gestion de l'apprentissage doivent être stockées exclusivement sur des serveurs situés au Canada.			

2.0 Glossaire

Sigle ou acronyme	Appellation complète
CCN	Conseil canadien des normes
RESTful	<u>Services Web</u> RESTful ou de type « representational state transfer » (REST)
API	Interface de programmation d'application
VPAT	Modèle VPAT (Voluntary Product Accessibility Templates)
PDF	Format de document portable
HTML	Langage de balisage hypertexte
LDAP	Protocole allégé d'accès annuaire
SMTP	Protocole de transfert de courrier simple
TLS	Protocole de sécurité de la couche transport

ANNEXE D : CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE

Demande de propositions n° 2019-12 – Système de gestion de l'apprentissage			
Critère	Pondération	Note/10	Total des points
Capacité de la solution de répondre aux exigences fonctionnelles et techniques essentielles.	25 %		0
Utilité des fonctions de la solution, au-delà des exigences essentielles.	15 %		0
Facilité d'utilisation apparente : interface et processus.	15 %		0
Allure professionnelle.	15 %		0
Expérience dans la fourniture de solutions répondant à des exigences similaires.	15 %		0
Soutien et base de connaissances disponibles.	15 %		0
Note totale	100 %	0	0
<p><i>Le soumissionnaire mieux-disant est celui qui obtient la note combinée la plus élevée pour les évaluations technique (70 %) et financière (30 %).</i></p>			